

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-075

**Participation au 105ème congrès des maires de France du
21 au 23 novembre 2023**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 105^{ème} congrès des maires de France se déroulera du 21 au 23 novembre 2023 à Paris.

Il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la participation des élus de Morières-lès-Avignon qui seraient intéressés à assister à ce congrès.

Monsieur le Maire, Madame Sandrine IGNERSKI, Monsieur Pierre-Jean FAUCITANO, Monsieur Eric DEVALQUENAIRE et Madame Christèle PELISSIER se rendront à ce congrès.

Il est précisé que la collectivité prendra en charge les frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement à hauteur des frais plafonnés et sur présentation des factures qui auront été acquittées par les participants de la ville.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de participation au congrès pour monsieur le Maire et les élus l'accompagnant, à hauteur des frais plafonnés
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée à la nature 6256 et interviendra sur justificatifs.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 22

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC),

Le 27/09/2023

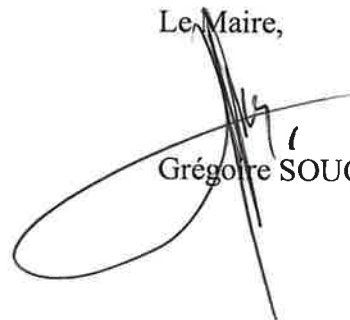
La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

